

Lettre du citoyen Hanriot, général en chef, qui fait passer une lettre du citoyen Deguerey, résidant à Brest, dans laquelle il annonce un don de 10 livres pour un défenseur de la patrie, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Hanriot, général en chef, qui fait passer une lettre du citoyen Deguerey, résidant à Brest, dans laquelle il annonce un don de 10 livres pour un défenseur de la patrie, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 155;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30369_t1_0155_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

27

Un membre [DUBARRAN] annonce à la Convention que huit malles, toutes remplies des dépouilles du fanatisme, viennent du département du Gers à la trésorerie nationale. C'est le produit d'une offrande que 94 communes et quelques citoyens déposent sur l'autel de la patrie : ce don présente un total de 2107 marcs d'argenterie en soleils, calices et ciboires, 774 marcs de galons d'or et d'argent, 336 d'étoffes brodées, et une once 12 grains d'or.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Auch, 3 vent. II. Au cⁿ Dubarran, présid. de la Conv.] (2)

Et nous aussi, citien, nous mettons sur l'autel de la patrie l'offrande que le progrès de la raison dans ce département lui fait des hochets avec lesquels le fanatisme sçavait abuser le faible, et l'ignorant.

Huit malles viennent d'être déposées à la messagerie pour la trésorerie na^e, elles sont pleines de soleils, de ciboires, de calices, de saints, de galons d'or et d'argent, d'étoffes brodées, dont l'impuissance et l'inutilité, en dévoilant l'imbécillité de nos pères attestaient la fourberie, et l'orgueilleuse hypocrisie des prêtres.

Le don de 94 communes et de quelques citiens a produit 2107 marcs argent, 774 galon, 336 une partie des étoffes brodées, une once douze grains d'or, et l'espoir que leur exemple sera imité par celles qu'une fausse honte retient. Je t'adresse un exemplaire du tableau général de ces communes, qui ont prononcé leur amour pour la chose publique, ainsi que le procès-verbal de la remise à la messagerie (3). S. et F. ».

LANTRAC (présid. du départ^t du Gers).

28

Le directeur-général provisoire de la liquidation envoie les états des dons faits à la République dans les objets fournis à la liquidation. Ils consistent en 137 maîtrises, 6 offices, 5 décomptes de pension, dont une de 4442 liv. 14 sols 1 d., et une pension de retraite de 89 liv. 18 sols, donnée par le commandant Henryot.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (4).

29

Le citoyen Hanriot, général en chef, fait passer à la Convention une lettre du citoyen Deguerey, résidant à Brest, dans laquelle il le prie de déposer sur l'autel de la patrie un assignat de 10 liv., pour acheter une paire de

souliers au premier soldat qui partira de Paris pour l'armée du Nord.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 11 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Conformément au vœu du Cⁿ Deguerey, exprimé dans la lettre ci-jointe, je t'envoie un reçu du Directeur des Postes de Brest avec lequel on pourra toucher une somme de dix livres que ce citoyen envoie.

Je m'empresse de remplir ses intentions, ainsi que tu le verras par le contenu de sa lettre. S. et F. »

Le Général en Chef de Paris,
HANRIOT.

[Brest, 28 pluv. II. Au g^{at} Hanriot].

« Vive la République, Vive la Montagne,
A la Guillotine les aristocrates,

Général citoyen, ils croyaient me séduire par leurs belles promesses et sans doute parce que je suis l'homme le plus pauvre et le plus malheureux de toute la République; qu'ils sont sots et bêtes ces ennemis enragés du genre humain; ils ne savent donc pas que les sans-culottes ne connoissent d'autre Dieu que la liberté et la Montagne; car si ils m'avoient véritablement connu, ils ne seroient pas venus me mendier une pétition pour faire chasser un bon patriote de sa place, pour y placer un fripon. Que ce crime est grand, bon dieu ! Restera-t-il impuni ? C'est toi brave et vertueux citoyen Prénat que l'on a osé méditer ta perte parce que tu es patriote.

Je te nomme parce que les bonnes actions méritent d'être connues, mais j'ai un grand reproche à te faire, celui de m'avoir fait passer un assignat de dix livres pour avoir défendu ta cause en refusant de faire la pé(ti)tion qui devoit t'exclure de ton poste, apprends que j'ai fait mon devoir, et toi, tu as fait le plus grand outrage à la vertu, en voulant la récompenser; tes intentions sont louables, sans doute tu mérites ton pardon, mais souviens-toi que, à l'avenir, il ne t'arrive plus de faire de pareille offre à un homme qui a su apprendre à les mépriser.

Et vous Général citoyen, recevez-la cette somme de dix livres et veuillez avoir la bonté de la faire passer au citoyen Président des représentants du peuple qui voudra bien avoir la bonté d'en faire acheter une paire de souliers pour le premier soldat qui partira de Paris pour aller à l'armée du Nord, finir de terminer le reste de la horde de brigands couronnés. N'ayant point de jambes cette somme sera plus utile à ce brave homme qu'à moi.

D'ailleurs j'ai du pain pour aujourd'hui, cela me suffit, peut-être demain ne serois-je plus.

Vive la République, ça va et ça ira bien mieux au mois de mai, (vieux style). S. et F. »

DE GUEREY (hôpital des ci-dev^t gardes-marine).

J'attends de votre patriotisme que vous donniez la publicité de ma lettre. Ce brave homme mérite cette faveur.

(1) P.V., XXXIII, 72. Bⁿ, 23 vent. (suppl^t) et vent. (1^{er} suppl^t); Mon., XIX, 648; J. Sablier, n° 1183; J. Martn, n° 572; J. Fr., n° 530.

(2) C 293, pl. 968, p. 15-16. Bordereau d'envoi, daté du 3 vent. (p. 14).

(3) Voir ci-après, même séance, P. ann. IV.

(4) P.V., XXXIII, 73.

(1) P.V., XXXIII, 73. C. Eg., n° 567; J. Sablier, n° 1183; M.U., XXXVII, 280.

(2) C 293, pl. 968, p. 8, 9.